

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre des Solidarités
et de l'Economie sociale, concernant
L'évaluation des expériences pilotes
dans le cadre du projet « Territoires Zéro Sans-Abrisme »**

Sous la précédente législature et dans le cadre du projet « Territoires Zéro Sans-Abrisme », plusieurs expériences pilotes ont été lancées dans le cadre d'une stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme dont l'objectif était de basculer vers une dynamique davantage préventive que curative.

Les expériences pilotes « Territoires Zéro Sans-Abrisme » visaient à financer des projets basés sur une approche globale et intégrée en permettant le financement d'infrastructures afin d'augmenter l'offre de logements pour ce public stigmatisé sur le marché immobilier. Le budget mobilisé s'élevait à 35 millions d'euros.

Le 1er avril dernier, M. le Ministre rappelait que l'avenir de ces expériences n'a jamais fait l'objet d'une garantie permettant d'envisager une pérennisation des actions déployées au-delà de la période prévue. Il indiquait que les projets se poursuivaient du moins bien conformément aux modalités de l'appel à projets ayant permis leur lancement et que le financement de ces initiatives était pleinement assuré jusqu'à leur terme fixé au 14 novembre 2025.

Toutefois, par suite d'une rencontre en janvier dernier, une proposition de prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 serait toutefois prochainement soumise à l'approbation du Gouvernement wallon. Qu'en est-il? L'ensemble des projets sélectionnés bénéficient aussi d'un suivi de l'Observatoire wallon du sans-abrisme. Des comités d'accompagnement et une collecte de données qualitatives et quantitatives sont également organisés.

Il nous affirmait, en réponse à une question parlementaire, que plus de 700 personnes bénéficient d'un accompagnement grâce aux 10 territoires pilotes soutenus. À l'instar des TRES, une évaluation intermédiaire pour chaque expérience pilote « Territoire zéro sans-abrisme », a-t-elle réalisée? Si oui, pourrions-nous en disposer? Sinon, quelles en sont les raisons et à défaut de cette évaluation, quels sont cependant les chiffres et données que dispose M. le Ministre sur ces expériences?

Pour l'arrondissement de Huy-Waremme, un seul projet avait été retenu, à savoir « *L'auberge de Jacques* » à Waremme. Ce projet supra-communal permettait aux communes avoisinantes d'en bénéficier le cas échéant.

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer s'il existe une évaluation de ce projet et des expériences pilotes? Dans l'affirmative, quels sont les résultats? Quelle est la position de Monsieur le Ministre pour les années futures? Ces projets continueront-ils à bénéficier d'une subvention régionale ou les moyens seront-ils réalloués à d'autres politiques?

Réponse du Ministre Coppieters:

[Mai 2025]

Les expériences pilotes « Territoires zéro sans-abrisme » initiées dans le cadre du plan de relance se déroulent conformément aux modalités prévues dans l'appel à projets initial. Leur financement est assuré jusqu'à leur terme, soit le 14 novembre 2025. Je réitère que nous respectons les engagements pris par le précédent Gouvernement et que l'avenir de ces expériences n'a jamais fait l'objet d'une quelconque garantie permettant d'envisager une pérennisation des actions déployées au-delà de la période susmentionnée.

Je tiens toutefois à confirmer que les actions menées dans le cadre de cette expérimentation font l'objet d'un suivi de la part de l'Observatoire wallon du sans-abrisme et du comité d'accompagnement au sein duquel mon Cabinet et celui de ma Collègue, Mme la Ministre Neven, sont notamment représentés. Lors des dernières rencontres des 30 et 31 janvier 2025 avec les porteurs de projets, les résultats atteints ont été salués, tout en reconnaissant les défis persistants auxquels font face les acteurs de terrain.

Une évaluation à mi-parcours, dont je confirme disposer, a bien été réalisée par l'Observatoire. Celle-ci met en évidence les avancées réalisées, identifie les leviers et freins rencontrés et évalue l'impact des actions engagées. L'approche utilisée combine l'analyse des données recueillies, le suivi des indicateurs de performance et les retours des parties prenantes impliquées dans le projet. Ce rapport dresse un état des lieux des dynamiques en cours, met en lumière les premiers enseignements tirés et propose des pistes d'amélioration pour optimiser la dernière phase de mise en œuvre du programme. La mise en exergue des contributions significatives des initiatives en matière d'innovation sociale, de prévention et de coordination des services renforce ma volonté de capitaliser sur ces apprentissages. Ils nourriront utilement la construction d'une stratégie renforcée et coordonnée de lutte contre le sans-abrisme.

Toutefois, si ces évaluations intermédiaires donnent à voir les impacts de certaines actions, d'autres doivent encore être concrètement mises en œuvre en raison de retards dus à des difficultés techniques ou administratives. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de donner une suite favorable à la demande formulée par les porteurs de projets concernant la prolongation de la période de subventions. Cette demande de prolongation au 31 décembre 2026 sera soumise prochainement à l'approbation du Gouvernement wallon.

Concernant plus spécifiquement l'abri de nuit et l'accueil de jour de Waremme, je confirme l'attention accordée à ce dossier. Mon équipe a pu rencontrer les acteurs en charge du projet nommé « *l'auberge de Jacques* » afin de lui apporter son soutien et d'analyser les possibilités permettant son aboutissement pour l'arrondissement de Huy-Waremme. Par ailleurs, d'autres actions sont également en cours dans l'arrondissement, notamment l'initiative « *Médibus* », désormais opérationnelle, qui permet de renforcer la présence des services sur un territoire étendu.

Que l'honorable membre soit assurée de ma volonté de capitaliser sur les enseignements de ces expériences afin de construire une politique plus efficace, préventive et coordonnée de lutte contre le sans-abrisme en Wallonie.